



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 06 mars 2025

Date de convocation : 06/03/2025 Date d'affichage : 06/03/2025 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 17 Nombre de votants : 17 Absents / Excusés : 4	Objet : Renouvellement de la convention triennale de mise à disposition des personnels du Département de la Sarthe	Délibération n° 2025-13 Résultat du vote pour : 17 contre : 0 abstention : 0
--	---	--

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 06 mars à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN,
Mme Véronique RIVRON, M. Didier REVEAU, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Christophe POT, M. Jean-Yves LECOQ, M. François EDOM

Procurations :

Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO
M. Jean Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN
Mme Isabelle LEROY donne pouvoir à M. Christophe POT
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Christine TAFFOREAU-HARDY
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. François EDOM

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,
Mme Véronique CANTIN, Mme Christelle MORANÇAIS

Secrétaire de séance : M. Gérard GALPIN

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

**13. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE DE MISE A DISPOSITION
DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Le Comité syndical,

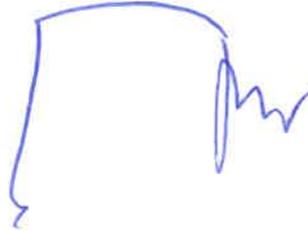
Sur présentation du rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition joint en annexe ;
- **HABILITE** le Président du Syndicat mixte à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 06 mars 2025

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Dominique LE MÈNER